



## BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 6 août 2013

### RENTRÉE... DES PROFITS !

En cette période de pré-rentrée scolaire, nombre de propriétaires de magasins imposent des horaires à rallonge à leurs salariées. Certains n'hésitent pas à faire travailler leurs employées sept jours sur sept, soixante deux heures par semaine, bafouant ainsi les horaires maxima autorisés (48 heures par semaine) et le repos hebdomadaire. Sans compter que les heures effectuées ne sont pas intégralement payées et que leur règlement se fait souvent attendre ce qui rend d'autant plus difficile d'en contrôler le montant, qu'en cette période de grosses ventes, les patrons ne se gênent pas pour embaucher au noir et même des mineures payées 35 € la journée !

Il y a les horaires, les bas salaires, mais aussi les cadences infernales imposées à ces travailleuses qui ont comme tâche non seulement la vente, mais aussi l'approvisionnement des rayons et donc la manipulations de lourds cartons dépassant régulièrement le poids autorisé, il y a aussi les remarques humiliantes des patrons.

Avec 160 000 chômeurs à la Réunion, les employeurs en profitent pour exploiter les travailleurs tels des esclaves.

Assez de l'exploitation, assez du sur-travail ! Partage du travail entre tous sans baisse de salaire !

### NOTRE SÉCURITÉ AVANT LEURS PROFITS



La presse s'est faite l'écho de plusieurs accidents du travail dans le sud de l'île, dont un grave suite à une chute d'un jeune ouvrier travaillant sur un chantier du bâtiment à Saint Pierre. Nous ne disposons pas d'informations précises concernant ce cas, mais le BTP fait partie des secteurs les plus accidentogènes et la responsabilité des employeurs y est souvent directement engagée pour manquement aux règles élémentaires de sécurité (absence de harnais, de « ligne de vie » pour les travaux en hauteur ; formation insuffisante, polyvalence, cadences et durée de travail sont aussi responsables de nombre d'accidents).

C'est pourquoi nous militons pour imposer aux employeurs que tous les moyens soient mis en place pour que la vie et la santé des travailleurs soient protégés sur leurs lieux de travail (préparation de chantiers en présence des travailleurs et de leurs représentants, mise sur pied de CHSCT, enquête de l'Inspection du Travail, etc.).

Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, les travailleurs ne peuvent pas faire confiance aux patrons. Pour ces derniers, la sécurité est un « coût ». Pour nous, c'est une garantie contre les accidents.

### LES ACCIDENTS DE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉS

Nombre de travailleurs se rendent à nos permanences précisément parce qu'ils ont été victimes d'accidents du travail, de mauvais traitement de la part de leurs patrons.

Ce qui ressort de ces échanges, c'est que bien souvent les patrons tentent de camoufler les accidents du travail en ne les déclarant pas. Ils essaient de les maquiller en arrêts maladie. Ce qui a des conséquences désastreuses sur la prise en charge des accidentés.

Rappelons qu'un accident de travail doit être déclaré dans les 24 heures suivant son arrivée. Si cette condition n'est pas respectée, c'est toute la prise en charge des soins et les indemnités qui sont remises en cause.

[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Récemment un travailleur ayant effectué en temps voulu sa déclaration s'est même vu refuser sa prise en compte de son accident de travail par la Sécurité sociale elle-même. Il faut savoir qu'alors le travailleur a droit de poser un recours devant une commission destinée à cet effet.

Face aux embuches semées par les patrons et l'administration pour faire reconnaître leurs droits aux accidentés du travail, nous invitons donc les intéressés et nos militants à se rapprocher de nos unions pour les conseiller utilement sur leurs droits et la meilleure façon de les faire respecter.

## **LA CFAO ÉCHOUE Á LICENCIER UN DÉLÉGUÉ**

Lors du dernier conflit qui a affecté les garages Citroën, la direction de cette entreprise avait accusé un dirigeant du syndicat CGTR CFAO d'avoir bousculé un des responsables de l'entreprise et avait entamé une procédure de licenciement à son encontre. Elle disait pouvoir s'appuyer sur un constat d'huissier mettant en cause notre délégué.

S'agissant d'un salarié protégé, la CFAO se devait de demander l'autorisation de licencier à l'Inspection du Travail. Lors des auditions des différentes parties concernées, l'huissier qui avait fait ledit rapport déclara que celui-ci avait été modifié, car précisa-t-il, le nom du délégué incriminé avait été rajouté à son insu dans son constat. Prenant acte de cette information, l'Inspection du Travail décida alors de ne pas donner son autorisation de licencier ce camarade à la direction de la CFAO.

Celle-ci devra non seulement maintenir Eric Dorval dans l'entreprise, mais lui payer en plus la mise à pied qu'elle avait décidé de lui infliger depuis le 25 juin dernier.

Grâce à la détermination des militants de l'entreprise et au soutien des travailleurs, la direction de la CFAO a échoué dans sa tentative de se débarrasser d'un militant gênant pour ses intérêts. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette issue !

## **LUTTER CONTRE L'APPAUVRISSMENT, C'EST LUTTER POUR LES SALAIRES ET L'EMPLOI !**

Ces derniers jours, le débat s'est recentré dans les entreprises, mais aussi à écouter certaines radios, sur le coût exorbitant de la vie à la Réunion. La phrase qui revient régulièrement dans la bouche des intervenants est que « Tout augmente, sauf les salaires, les retraites et les minima sociaux ». Encore dernièrement, les habitants de Sainte Suzanne, Sainte Marie et Saint Denis ont eu la mauvaise surprise de voir leurs factures d'eau exploser, à tel point que certains se demandent même comment ils vont pouvoir les payer. Et ce n'est pas fini puisqu'aux augmentations du gaz, de l'essence et du gazole, vont s'ajouter celle de l'électricité.

Ces augmentations sont d'autant plus scandaleuses qu'elles concernent des produits de première nécessité et nous sont imposées par des entreprises qui font des milliards de bénéfices et où l'Etat y a souvent des intérêts conséquents.

On peut faire le même constat pour ce qui concerne toutes les autres dépenses de base telles que l'alimentation, les produits d'entretien, les affaires scolaires, les loyers, les assurances, l'automobile.

Oui la population est étranglée financièrement par le patronat qui dispose de la liberté des prix, mais qui dans le même temps nous impose le blocage des salaires.

Face à cette situation qui devient de plus en plus catastrophique, les travailleurs n'ont d'autre choix pour s'en sortir que de reprendre le chemin de la lutte avec des revendications communes telles que l'augmentation générale de tous les salaires, retraites et minima sociaux, le SMIC et la retraite minimum à 1700 €, l'échelle mobile des revenus salariaux, l'interdiction des licenciements et le plein emploi.

C'est cette lutte que nous devons préparer et ce dès la rentrée avec la journée de grève du 10 septembre qui ne doit pas rester sans suite !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.  
Venez nombreux !

**[La CGTR](#) Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît**

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68